

SGKJPP/SSPEA, Altenbergstrasse 29, PF 686, 3000 Bern 8

Madame Linda Nartey
Responsable de l'unité de direction Prévention et services de santé, vice-directrice
Office fédéral de la santé publique, OFSP
Unité de direction Prévention et services de santé
Schwarzenburgstrasse 157
3003 Berne

Berne, le 01.12.2023

Madame, Monsieur,

Dans la NZZ du 23.11.2023, un article a été publié sur le traitement médicamenteux du TDAH à la lumière des derniers chiffres sur le nombre de prescriptions délivrées. Pour la rédaction de celui-ci, des expert-e-s cliniques ont été interrogé-e-s. Monsieur Pascal Rudin, sociologue et membre du groupe d'expert-e-s TDAH de l'Office fédéral de la santé publique, s'est également exprimé dans cet article.

Monsieur Rudin remet en question la pertinence du traitement notamment médicamenteux avec un style tendancieux et sans fondement scientifique.

Ces déclarations d'un membre isolé du groupe sont en contradiction avec l'ensemble des connaissances scientifiques actuelles et avec les guides de pratique clinique nationales et internationales fondées sur les données probantes concernant le diagnostic et le traitement du TDAH. Toute recommandation émise dans de tels guides pratiques se base sur des études et seules celles réalisées selon les normes scientifiques les plus exigeantes sont prises en compte. Diverses études attestent qu'en Suisse, il n'y a pas de prise en charge systématiquement inadéquate du TDAH. Quand on se qualifie soi-même d'expert d'un trouble, la moindre des choses serait de connaître et de respecter les résultats des études connus depuis des années et qui ne cessent d'être reproduits.

Les propos de M. Rudin sont un affront pour les personnes concernées, leurs parents et le personnel enseignant. De façon irresponsable, M. Rudin fait fi de l'intérêt des personnes concernées et de leurs familles.

Les études réalisées en Suisse révèlent que les parents et les médecins ne mettent pas en place à la légère le traitement du TDAH ni sa médication. Chaque traitement est précédé d'un long processus diagnostique et il n'est dispensé qu'après avoir pesé toutes les options et selon des guides pratiques fondés sur les données probantes dans le cadre d'un processus participatif avec les patient·e·s, les parents et les médecins.

Pour nous, le comportement scientifiquement déviant et les propos non éthiques de M. Rudin sont inacceptables. C'est pourquoi nous demandons une prise de position du groupe d'expert·e·s TDAH de l'Office fédéral de la santé publique au sujet des déclarations de M. Rudin et exigeons que M. Rudin adresse ses excuses aux personnes concernées, aux parents et aux médecins.

Nous sommes d'avis que M. Rudin ne remplit pas les critères d'objectivité et d'impartialité requis de la part d'un·e spécialiste ou d'une représentation des personnes concernées au sein d'un groupe d'expert·e·s national ayant conscience de ses responsabilités.

Nous allons publier notre prise de position, notamment pour communiquer notre position aux personnes concernées par le TDAH, à leurs proches et au personnel enseignant.

Nous vous adressons nos salutations les meilleures.

Au nom des comités de la SSPPEA, de pédiatrie suisse et de ScolaMed CH